

# REGLEMENT de l'AQUATHLON de SAINT MANDRIER s/MER

- Article 1 :** L'Aquathlon de Saint Mandrier sur mer est organisé par la Municipalité en collaboration notamment avec l'Office Mandréen de la Jeunesse et du Sport et l'Office du Tourisme. Cet Aquathlon compte une épreuve féminine et une épreuve masculine. L'épreuve « super – sprint » est réservée exclusivement aux minimes (**nés en 1995-1996**) et aux féminines de cadettes à vétérans, elle est réalisée dans le cadre des 7èmes journées nationales du Triathlon au féminin. L'épreuve « sprint » est réservée exclusivement aux hommes de cadets (**nés en 1994**) à vétérans. Le nombre total de concurrents est limité à 200.
- Article 2 :** La réglementation générale de la Fédération Française de Triathlon est appliquée (consultable sur [www.fftri.com](http://www.fftri.com)).
- Article 3 :** Le code de la route doit être respecté lors des parties de la course à pied sur routes ouvertes. L'itinéraire sera fléché et la circulation des participants sera assurée par la Police Municipale et des signaleurs bénévoles.
- Article 4 :** En cas d'annulation pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, les frais d'inscription seront remboursés au prorata des frais engagés. Dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à l'épreuve, le paiement sera conservé par l'organisateur et ne pourra donner lieu à un remboursement.
- Article 5 :** L'organisateur se réserve le droit de modifier le format et le parcours.
- Article 6 :** Le retrait des dossards aura lieu le samedi 12 juin 2010 au stand des inscriptions sur la Plage Sainte Asile de 14h00 à 15h00, sur présentation de la licence FFTRI ou d'une pièce d'identité pour les non licenciés. Il n'y aura pas d'inscription le jour même sauf pour les non licenciés avec présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre indication en compétition à l'Aquathlon de moins d'un an et dans la limite des dossards disponibles. L'inscription en Individuel est de 10€ pour les licenciés et pour les non licenciés (pass journée de 2€ inclus). L'inscription en Relais est de 20€ pour l'équipe de licenciés ou non licenciés (pass journée de 6€ inclus). Le dossier d'inscription doit parvenir complet à : Office du tourisme – AQUATHLON – Place des résistants - 83430 St Mandrier s/mer, avant le samedi 5 juin 2010.
- Article 7 :** La manifestation est couverte par la « licence manifestation » établie avec la F. F. TRI et un contrat responsabilité civile organisateur souscrit. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence et les non licenciés des garanties liées au « pass - journée ».
- Article 8 :** Tout abandon doit être signalé aux arbitres et le dossard alors rendu. Les décisions des arbitres sont sans appel. Les médecins pourront arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente. Le service médical sera assuré par 2 médecins, des secouristes et pompiers.  
L'organisateur décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs, le vol et les conséquences consécutives à de fausses déclarations.
- Article 9 :** Les concurrents doivent porter le bonnet fourni par l'organisation pour la première partie natation et le dossard pour les parties course à pied. Tout concurrent sans dossard à l'arrivée ne pourra être classé. Lors de l'épreuve en relais, seul le coureur à pied portera le dossard.
- Article 10 :** Les récompenses ne seront remises qu'aux athlètes présents sur le podium et ne sont pas cumulables.
- Article 11 :** Les déchets ne seront pas jetés sur le parcours. Un poste en eau sera disposé à la zone de Transition et un poste solide et liquide à l'aire d'Arrivée.
- Article 12 :** Les participants autorisent l'organisation à utiliser les images prises à l'occasion de l'épreuve dans le cadre de sa promotion.